



« CAPTE : Circularité avancée des plastiques, textiles et élastomères »

LES OBJECTIFS

Accélérer la transition écologique en y contribuant par le recyclage, qui substitue aux matières premières vierges (MPV) des matières premières de recyclage (MPR).

QUELS PROJETS ATTENDUS ?

L'AAP prend en compte les apprentissages récents :

- sur les technologies de recyclage chimique
- sur le développement de nouvelles technologies qui permettent au recyclage mécanique d'être de plus en plus performant
- sur le contexte socio-économique européen et mondialisé du secteur de la production de plastique

Ce dispositif vise dans ce contexte à accompagner les investissements nécessaires pour adapter les capacités industrielles françaises sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- préparation / décontamination / surtri de la matière déchet
- production de MPR
- incorporation de MPR par les transformateurs
- prise en compte de l'utilisation de la MPR par les donneurs d'ordre en charge de la conception ou l'assemblage

Source : ADEME



BENEFICIAIRES

Entreprises seules (existantes ou sociétés de projet), ou en consortium. Les projets de consortiums réunissant des acteurs de toute la chaîne de valeur seront regardés avec attention.



TYPES DE FINANCEMENT

Subventions



Avances récupérables



CALENDRIER

Relève le 30/09/2025

Relève le 30/01/2026



FINANCEURS



35

Ans d'expérience

1400

Experts à travers le monde

14

Pays en Europe & Amérique du Nord



Prénom NOM

Responsable régional

aprenom@ayming.com